

Coignières, le 7 novembre 2022

## PROCES VERBAL

### De la réunion du **C.H.S.C.T.** en date du 7 novembre 2022

Les membres du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail ont été régulièrement convoqués.

- Membres présents :
  - Titulaires :
    - Monsieur Didier FISCHER, Président
    - Madame Florence COCART, Élu
    - Monsieur Olivier RACHET, Élu
    - Madame Eve MOUTTOU, Élu
    - Madame Sophie PIFFARELLY, Élu
    - Madame Nathalie CARLUER, agent de la collectivité (CFTC)
    - Monsieur Abdelrazak GUESSOUM, agent de la collectivité (CFTC)
    - Monsieur Abed BOUDJEMAA, agent de la collectivité (CFTC)
    - Madame Myriam DIOLOT, agent de la collectivité (FO)
    - Madame Dominique LACRUX, agent de la collectivité (FO)
  - Suppléants :
    - Madame Yasemin DOMNEZ, Élu
  - Membres Experts :
    - Monsieur Laurent LANYI, Directeur de la Coordination Administrative
    - Madame Juliette MARTIN, Directrice des Ressources Humaines
    - Madame Perrine GUELPA, Gestionnaire Ressources Humaines
    - Madame Sandrine DELAGE, Directrice du C.C.A.S

Le quorum étant atteint le Président ouvre la séance à 13h50.

- Ordre du Jour :
  - Organisation - fonctionnement :
    - Point 1 - Ouverture de la séance - Désignation du secrétaire de séance et du secrétaire adjoint
    - Point 2 - Examen pour approbation du procès-verbal du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail du 3 octobre 2022
    - Point 3 – Convention n° 22-10881 relative à la mise à disposition d'un agent du CIG de la Grande Couronne pour une mission de conseil en organisation et ressources humaines au sein du CCAS de Coignières
    - Point 4 – Proposition d'intervention n° 2210838 en lien avec le CIG de la Grande Couronne– Accompagnement au changement organisationnel du CCAS/RA
  - Informations générales :

Mise à disposition d'un conseiller de prévention du CIG de Gestion de la Grande Couronne au sein de la Mairie de Coignières pour l'actualisation du Document Unique.

- Autres questions.

Thème	Intervenant	Discussion
Point 1 :		Madame Nathalie CARLUER est désignée secrétaire de séance et Madame Florence COCART secrétaire adjointe.
Point 2 :		Examen pour approbation du procès-verbal du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail du 3 octobre 2022.
	Le Président	Invite les représentants à faire leurs remarques.
		<b>Le CHSCT approuve le point 2 à l'unanimité.</b>
Point 3 :		Concerne la convention n° 22-10881 relative à la mise à disposition d'un agent du CIG de la Grande Couronne pour une mission de conseil en organisation et ressources humaines au sein du CCAS de Coignières.
	Le Président	Cette convention, valable 3 ans, a pour but d'accompagner le CCAS et la RA dans leur organisation et de mettre en œuvre les recommandations de l'audit organisationnel.
	Madame Lacrux	Je m'interroge sur le besoin d'une aide extérieure concernant le fonctionnement du CCAS, d'autant qu'il s'agit d'une petite équipe.
	Le Président	Nous avons besoin d'un regard extérieur pour améliorer le fonctionnement relationnel afin d'aider les agents dans leur tâche. La montée en puissance du CCAS sur les 3 dernières années nécessite d'aider nos agents dans leurs missions, en complément des préconisations de l'audit. Celui-ci allait vers une séparation du CCAS et de la RA, puisqu'il est ressorti que certaines missions des agents se superposaient. Nous avons souhaité reprendre cela avec un regard extérieur, et le CIG a une expérience dans ce domaine.
	Madame Delage	Effectivement la RA dépend du CCAS et il est important que chacun puisse trouver sa place et comprenne vraiment ses missions. Il me paraît indispensable de s'appuyer sur un regard extérieur.
	Madame Lacrux	Je reviens sur la gestion du mal être, afin de savoir si ce n'était pas possible de faire cet accompagnement en interne.
	Le Président	Le CIG est le plus à même, de par son expérience dans ces missions spécialisées, d'accompagner les agents du CCAS et de la RA. Le malaise au sein de cette structure remonte à plusieurs années et il est temps qu'on s'en occupe. Nous observons que les actions menées par nous-même ne suffisent pas et qu'une aide extérieure est indispensable. Nous devons avancer ensemble, pour le bien être des agents. De plus, le CIG est un organisme public, ce sont des spécialistes des collectivités, faisons leur confiance et avançons avec eux pour aider les agents. Par ailleurs, leur action est également moins onéreuse que celle d'une entreprise privée, pour un résultat sûrement de meilleure qualité.
	Mr Guessoum	Vous avez précisé des points essentiels, nous partageons votre avis sur la séparation CCAS/RA. Jadis, avec l'ancienne équipe municipale, le CCAS se trouvait en mairie.
	Madame Carluer	En effet, historiquement le CCAS se trouvait en mairie et la RA était séparée. Suite au recrutement d'une directrice de la RA, cela s'est mal passé. La directrice de l'Action sociale de l'époque avait accepté de s'occuper de la RA mais en demandant de regrouper le tout au sein de cette structure.
	Mr Guessoum	Il est important que des professionnels dans le domaine nous accompagnent, pour porter un regard extérieur éclairé. La réorganisation du CCAS et de la RA est un vrai besoin et cela permettra aux agents de se positionner, mais cela aidera également les citoyens qui parlent souvent de confusion entre les deux entités. Ce travail avec le CIG nous paraît adapté, le prix est correct, dans le privé cela aurait été beaucoup plus élevé. Le nombre d'heures prévu paraît lui cohérent. Une

		enveloppe de ce montant utilisée pour le bien être des agents et dans le sens du service public nous semble vraiment utile. Concernant l'audit dont la restitution a eu lieu l'année dernière, je m'interroge du délai un peu long pour signer cette convention.
	Le Président	Nous souhaitons aller plus loin dans le processus opérationnel, au-delà des actions que nous avons réalisées de nous-mêmes. Une partie du mal être vient notamment de la difficulté du lien avec les deux entités, le CCAS et la RA. S'entourer de professionnels comme le CIG nous a paru être la meilleure solution pour aller plus loin dans la résolution des problèmes.
		<b>Le CHSCT approuve le point 3 à l'unanimité.</b>
<b>Point 4 :</b>		Concerne la proposition d'intervention n° 2210838 en lien avec le CIG de la Grande Couronne- Accompagnement au changement organisationnel du CCAS/RA
	Le Président	Voici maintenant la proposition concrète avec deux volets qui sont l'accompagnement au développement des compétences relationnelles ainsi qu'un accompagnement à la gestion de projet auprès de la Direction du CCAS. Cela facilitera la mise en œuvre de la phase post-diagnostic du cabinet d'étude. Il y aura des propositions, comme celle peut être de séparer le CCAS de la RA.
	Mme Lacrux	Doit-on comprendre qu'une séparation d'office entre les deux entités est prévue ?
	Le Président	Nous verrons le résultat de ce travail mais c'est une des possibilités, d'ailleurs évoqué dans l'audit. Sur le terrain, le travail du CIG représenterait un volume de 48 à 61 heures, pour une enveloppe budgétaire entre 3 216 et 4087 euros.
	Laurent Lanyi	Rappelons qu'entre l'audit et ce jour, il y a des choses qui ont été mises en place, comme le transfert de la petite enfance vers la Mairie, dans un but de cohérence, et afin de repositionner le CCAS dans ses autres missions.
		<b>Le CHSCT approuve le point 4 à l'unanimité.</b>
<b>Information générale :</b>	Le Président	Cette information concerne la mise à disposition d'un conseiller du CIG pour l'actualisation du Document unique. J'aurais souhaité vous présenter ce document plus vite mais il est nécessaire, vu les évolutions tels que le nouvel organigramme, le déménagement, la prise en compte des RPS, de mettre à jour le DU le plus finement possible. Il apparaît opportun qu'un spécialiste refasse un tour d'horizon afin de le mettre au gout du jour, tout en partant du travail existant. Aujourd'hui nous devons continuer d'avancer et de disposer de ce document unique complet. La personne du CIG devrait arriver fin novembre et s'appuiera sur le travail de Mr Varrot, notre assistant de prévention.
	Mr Guessoum	Nous adoptons le principe et nous souhaitons vraiment que ce document unique sorte, les agents le demande également. Nous savons le travail que représente la réalisation d'un DU, et il est important que l'expert travaille en relation avec Mr Varrot, nous avons une forte demande de sa part de s'associer à la réalisation de ce document. Nous aimerions avoir ce DU au premier trimestre 2023.
	Mr Lanyi	On est sur une refonte du DU existant, il est primordial d'avoir cet appui du CIG afin d'intégrer les nouveaux éléments tels que les RPS, l'organigramme. Et cela permettra également de produire un document le plus fin possible qui répondra aux attentes de chacun.
	Le Président	J'ai la volonté d'adopter ce document dans les meilleurs délais. Par ailleurs, cela restera un document vivant qui sera régulièrement remis à jour.

<b>Questions diverses :</b>	Le Président	J'ai été saisi de 2 questions par le syndicat Force ouvrière. Tout d'abord la demande de visiter les différents sites tout au long de l'année pour échanger sur les conditions de travail des agents. Je suis favorable à cela, c'est dans votre périmètre d'action syndicale. Il conviendra que cela se fasse sur le temps de délégation, en lien avec Monsieur Varrot et via une demande officielle. La Direction des Ressources Humaines se chargera de prévenir les services concernés.
	Le Président	La seconde question concerne la demande de formation pour les agents de la restauration pour les normes HACCP. Pour information, tous les agents permanents, hormis un agent en congé de maladie, ont suivi cette formation au mois de mars 2022 par le prestataire. Les agents en remplacements ponctuels, eux, n'ont pas été formés.
	Mme Diolot	Il est primordial qu'il y ait régulièrement une remise à niveau des normes HACCP. Les nouveaux arrivés n'ont pas été formés. Nous devrions faire en sorte que les vacataires aient les bonnes bases.
	Le Président	Nous allons cibler plus finement les agents non permanents, c'est une question délicate sur lequel il faut être vigilant avec des normes sanitaires à respecter.
	Mme Martin	Les vacataires n'entrent pas dans le dispositif CNFPT, il faut que nous puissions estimer ce coût pour l'inscrire au budget. Pour rappel, 95% des agents Ville et 100% CCAS 100% sont formés aux normes HACCP.
	Mme Diolot	Cela peut être organisé par la société qui livre les repas sur place directement, comme en mars dernier.
	Mr Lanyi	Il s'agit d'un marché, nous devons étudier ce qui est prévu dans celui-ci et le cas échéant le prévoir au budget 2023
	Mr Guessoum	A ma connaissance les gens qui n'ont pas cette formation n'ont pas le droit de travailler en restauration.
	Mme Domnez	Les agents en charge de réchauffer les plats ont tous suivi cette formation. Il n'y a que les agents qui servent les plats et engagés de manière ponctuelle, qui n'ont pas suivi cette formation.
	Le Président	Nous ferons le point avec les équipes concernées dans le respect du cadre légal.

Le Président remercie les membres titulaires et suppléants pour leur participation et lève la séance à 14h45.

Signature et approbation du présent procès-verbal :

**La Secrétaire de séance,**

  
Nathalie CARLUER

**La Secrétaire Adjointe,**

  
Florence COCART

**Le Président du Comité d'Hygiène,  
de Sécurité et des Conditions de Travail**

  
Didier FISCHER